

succession de mon pere

Par **alainbbbbbbbbbbbbbbbbb**, le **25/04/2019** à **14:25**

Bonjour

Mon père décédé il y a 13 mois avait deux enfants d'un précédent mariage.

Lors de son second mariage avec ma mere, il a pris la précaution de mettre l'achat du terrain au nom de ma mere, ils ont construit une maison sur ce terrain

Et maintenant, le notaire des enfants du precedent mariage reclame leur part de la maison. Mais cette maison n'a jamais été au nom de mon pere ???

Cordialement

Par **youris**, le **25/04/2019** à **18:14**

bonjour,

si le notaire réclame une part de la maison, vous lui répondez , que le terrain et la maison sont des biens propres à votre mère.

je suppose qu'hormis la maison, ces 2 enfants d'un précédent mariage ont hérité de leur père comme le prévoit la loi.

salutations